



BILAN DE L'AN 1

*Plan d'action en accessibilité
universelle de Verdun
2017-2021*

TABLE DES MATIÈRES

Message du maire de Verdun

3

Mot du directeur d'arrondissement

4

Introduction

5

Bilan de l'an 1

6

Résultats 2017

7





MESSAGE DU MAIRE DE VERDUN

Je suis très fier de vous présenter le bilan de l'an 1 du Plan d'action en accessibilité universelle 2017-2021 de l'arrondissement de Verdun. Le chemin parcouru en 2017 témoigne du dynamisme de nos partenaires, de nos employés et de notre administration. Nous nous sommes engagés, dès la première année, à réaliser plusieurs de nos projets pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble de nos citoyens.

Le Quai 5160 - Maison de la culture de Verdun offre un milieu de vie inclusif et sans obstacles. Ceux et celles qui doivent composer avec des limitations fonctionnelles peuvent se déplacer dans ce magnifique lieu de diffusion sur un seul niveau pour accéder à l'ensemble des salles et des services. Sa salle de spectacle offre un système d'aide à l'audition pour plus de confort et des espaces pour personnes à mobilité réduite.

Le réaménagement du parc Wilson comprend de nouveaux modules de jeux pour enfants accessibles universellement. Une surface de protection en caoutchouc, un mobilier urbain, des sentiers piétonniers et des balançoires parent/enfant donnent un second souffle à ce parc très prisé des citoyens.

L'accessibilité universelle teinte l'ensemble du Plan local de déplacements adopté par le conseil d'arrondissement en septembre 2017. On y trace le portrait du territoire en termes de mobilité. Plusieurs interventions aux abords des écoles visent à assurer la sécurité des usagers les plus vulnérables. Au nombre des

réalisations, mentionnons l'aménagement de douze nouvelles saillies de trottoirs, de traverses piétonnes lumineuses et de traverses scolaires protégées.

Le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) lancé en mai 2017 est destiné aux commerçants de la rue Wellington. Ce programme a pour but d'offrir un lieu inclusif à l'ensemble des citoyens et à favoriser leur rôle économique. Une firme d'architectes a effectué une analyse des façades de chaque commerce de cette artère et identifié pour chacun les critères de l'accessibilité universelle visant à rendre le bâtiment ou ses commodités dépourvus d'obstacles.

Ces réalisations de l'an 1 nourrissent notre volonté d'être un modèle en accessibilité universelle et de poursuivre notre mission au cours des quatre prochaines années!

Bonne lecture!

Le maire

Jean-François Parenteau



MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT

Le travail et l'esprit d'équipe sont véritablement au cœur de nos actions concrètes à l'arrondissement de Verdun. La réalisation graduelle et soutenue du Plan d'action en accessibilité universelle qui s'échelonne sur une période de cinq ans suscite l'enthousiasme des employés qui souhaitent une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

À titre de directeur d'arrondissement, je suis très fier de constater, à l'heure de la première année du bilan du plan d'action, la contribution inestimable du comité en accessibilité de Verdun et du comité de travail interne. Déjà, les résultats sont probants. L'ensemble des travaux a impliqué plusieurs directions de l'arrondissement qui ont su intégrer l'accessibilité universelle dans le réaménagement de rues, de trottoirs et dans notre plan directeur des bâtiments.

Au nombre des gestes que nous avons posés, mentionnons que les communications ont été modulées pour identifier clairement l'accessibilité universelle. À titre d'exemple, des pictogrammes indiquent les lieux accessibles universellement sur la carte Verdun en un coup d'œil dans le Répertoire des activités et services 2017/2018.

Pour atteindre un des objectifs du plan d'action, des efforts ont été investis dans la sensibilisation et de la formation du personnel. Depuis deux ans, un volet lié à l'accessibilité universelle figure à la formation des employés des aux travaux publics, notamment ceux assignés au déneigement

Le bilan de la première année en matière d'accessibilité reflète bien l'esprit d'inclusion pour tous. Et le travail à accomplir à ce chapitre continuera de nous rassembler.

Pierre Winner

Directeur de l'arrondissement



INTRODUCTION

BILAN DE L'AN 1 – PLAN D'ACTION EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DE VERDUN

Adopté en novembre 2016 le plan d'action en accessibilité universelle se voulait le résultat d'une démarche d'élaboration de diagnostic avec l'ensemble des directions de l'arrondissement et d'une réflexion avec les partenaires en accessibilité universelle. Ainsi l'arrondissement se dotait d'orientations précises en matière d'accessibilité universelle et d'un plan d'action pour les cinq prochaines années.

Le plan d'action regroupe sous trois axes les interventions privilégiées soit :

Axe 1 : Architecture et urbanisme

Volet : Édifices municipaux, chantiers publics et déplacements

Volet : Habitations et commerces

Axe 2 : Culture, sports et loisirs

Axe 3 : Sensibilisation, formation et communication.

Par ce nouveau plan l'arrondissement s'est engagé à réaliser 70 actions partagées sous 10 objectifs prioritaires.

LÉGENDE

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER DU PROJET					REPORTÉ	SIGNIFICATION
		2017	2018	2019	2020	2021		
	●							Réalisée et terminée en 2017
	●							Réalisée, action en continu
	●	X						Partiellement réalisée / En cours selon l'échéancier prévu
	●							Partiellement réalisée, action en continu
				X				Aucune action prioritaire prévue en 2017
	○		X				Ⓡ	Action reportée

Le Bilan de cette première année de mise en œuvre répond à un engagement de partager l'évolution des réalisations avec la communauté.

Pour y arriver un tableau de suivi du Plan, ses échéanciers ainsi que les indicateurs stratégiques utilisés pour évaluer sa réalisation a été élaboré et un suivi est effectué afin de refléter l'évolution de sa mise en oeuvre.

Ce premier Bilan marque un pas vers la réalisation des engagements énoncés. Il est déposé au conseil d'arrondissement et sera partagé avec les partenaires et les citoyens.

LES RÉSULTATS DE L'AN 1

En 2017, ce sont 57 des 64 actions prévues pour l'année 2017 qui ont été réalisées complètement ou partiellement avec un taux de réalisation de 89 %.

L'implication des employés de l'arrondissement, la mise à contribution des partenaires, de citoyens et l'apport des élus dans la réalisation du Plan ont rendu possibles ces réalisations. Ces contributions sont essentielles.

BILAN DE L'AN 1

en un coup d'oeil

Le Plan d'action en accessibilité universelle de Verdun se veut un modèle à exporter. L'arrondissement continuera d'aller de l'avant pour réduire les obstacles tout en mobilisant les acteurs du milieu, ses employés et les citoyens autour de projets porteurs. Verdun souhaite que tous se sentent les bienvenus dans ses établissements publics, ses parcs, ses bibliothèques et ses édifices dédiés aux sports, aux loisirs et à la culture. Déjà bien amorcé par la mise aux normes de la maire d'arrondissement en 2016, voici, en quelques images, certaines des réalisations les plus importantes de l'année 2017.



Plage urbaine de Verdun



Parc Wilson



Plan local de déplacements de Verdun

Quai 5160 | Maison de la culture de Verdun



Billetterie



Salle de spectacle



Ascenseur



BILAN DE L'AN 1

en un coup d'oeil (suite)



Saillie de trottoir



Maison André Viger



Livre audio | Bibliothèque Jacqueline-De Repentigny

COORDONNÉES

CENTRE COMMUNAUTAIRE ELGAR
260, rue Elgar & &
514 765-7270
HEURES D'OUVERTURE DU POSTE D'ACCUEIL
Lundi au jeudi - 9 h 30 à 21 h
Vendredi - 9 h 30 à 18 h
Samedi - 12 h à 17 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE MARCEL-GIROUX
4501, rue Bannantyne & &
514 765-7150
HEURES D'OUVERTURE DU POSTE D'ACCUEIL
Lundi au jeudi - 9 h 30 à 21 h
Vendredi - 9 h 30 à 18 h
Samedi - 12 h à 17 h

LA STATION
201, rue Bertioz & &
514 766-4301
HEURES D'OUVERTURE
Lundi au samedi - 10 h à 20 h
HORAIRE D'ÉTÉ
Mardi au samedi - 10 h à 20 h

QUAI 5160 - MAISON DE LA CULTURE DE VERDUN
5160, boulevard LaSalle & &
514 872-4995
HEURES D'OUVERTURE
Lundi au vendredi - 13 h à 21 h
Samedi et dimanche - 10 h à 17 h

RÉPERTOIRE DES **ACTIVITÉS et services**
2017 | 2018

Verdun Montréal EN AVANT la vieillesse

Répertoire des activités et services 2017 | 2018

CARNET DE PROJET

PR@M-COMMERCE PROGRAMME PAAC

Verdun Montréal Miramichi Québec Saguenay

Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC)



Place publique Wellington

RÉSULTATS 2017

Axe 1 : Architecture et urbanisme

VOLET : ÉDIFICES MUNICIPAUX, CHANTIERS PUBLICS ET DÉPLACEMENTS

OBJECTIF 1

Intégrer l'accessibilité universelle au cœur de la planification et de la conception des édifices municipaux et des espaces publics

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER DU PROJET				
	2017	2018	2019	2020	2021	
1. Rédiger un Guide pratique d'accessibilité universelle à l'intention des ingénieurs, des architectes, des urbanistes et des gestionnaires de projet en arrondissement en collaboration avec la Ville de Montréal et les groupes spécialisés en accessibilité universelle.	● ———→ X					
2. Tenir des marches exploratoires avec des groupes spécialisés en accessibilité universelle lors de la phase de planification ou de conception des projets.	● ————					
3. Consulter et valider auprès des groupes spécialisés en accessibilité universelle, les plans et devis des projets avant leurs dépôts finaux.	● ————					
4. Appliquer les principes d'accessibilité universelle dans la conception et l'évaluation de tout nouveau projet d'immeuble, d'équipement ou d'aménagement d'un espace extérieur public.	● ————					
5. Proposer des améliorations qui vont au-delà des seules obligations dictées par la réglementation du Code du bâtiment du Québec.		X ————				



OBJECTIF 2

Améliorer l'accessibilité universelle du parc immobilier et des espaces publics verdunois

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER DU PROJET				
		2017	2018	2019	2020	2021
1. Réaménager le poste d'accueil du Centre communautaire Marcel-Giroux pour répondre aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles.	 ———— X		X			
2. Rendre l'Auditorium de Verdun et l'aréna Denis-Savard accessibles universellement, incluant les aires de glace.	 ———— X ———— X			X	X	
3. Rendre l'Édifice Guy-Gagnon accessible universellement lors de la construction du nouveau lieu de diffusion culturelle et du réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun.						
4. Améliorer l'accessibilité générale du pavillon du Natatorium de Verdun et de ses bassins de natation extérieurs.	 ———— X			X		®
5. Améliorer l'accessibilité de la bibliothèque du Centre culturel de Verdun par l'aménagement d'une nouvelle salle de toilette et des modifications apportées à l'ascenseur.				X		
6. Réaménager les parcs et les espaces extérieurs en accord avec les principes d'accessibilité universelle, en priorisant les espaces suivants :						
a. Le réaménagement du parc Wilson (2017)						
b. Le réaménagement du parc de la Fontaine (2017)	 ———— X		X			
c. Le réaménagement du parc Duquette (2017)	 ———— X		X			®
d. Le réaménagement du parc Poirier (2018).				X		®
7. Aménager la plage urbaine de Verdun de manière à ce qu'elle soit universellement accessible.	 ———— X		X			®
8. Mandater la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal pour assurer le respect des objectifs d'accessibilité universelle des projets.	 - - - - -					
9. Maintenir à jour le portrait de l'accessibilité universelle à l'arrondissement, en s'appuyant notamment sur les rapports suivants : Évaluation de la performance en accessibilité universelle – Bâtiments municipaux ouverts au public par la Société Logique (2010) Bilan de la journée AU pour l'accessibilité de la Promenade Wellington par le RAPLIQ (2014) mis à jour.	 - - - - -					
10. Prendre en considération l'accessibilité universelle dans l'élaboration du prochain Plan directeur des bâtiments de l'arrondissement	 ———— X		X			

OBJECTIF 3

Éliminer les obstacles lors de travaux et de chantiers sur la voie publique

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER DU PROJET				
	2017	2018	2019	2020	2021	
1. Rédiger un guide précisant les normes minimales d'accessibilité à respecter lors d'interventions sur le domaine public :	○ ———— X					®
a. l'accès des citoyens à leur résidence en tout temps;	● ————					
b. le maintien d'un accès pour les personnes à mobilité réduite;	● ————					
c. l'accès des clientèles ayant des besoins particuliers aux endroits susceptibles de les accueillir (ex. : hôpital, centre d'hébergement, etc.);	● ————					
d. l'accès des véhicules d'urgence aux habitations avoisinantes;	● ————					
e. l'accès des citoyens aux commerces;	● ————					
f. la sécurité des usagers (panneaux de signalisation, passerelles piétonnières, clôtures Oméga, etc.).	● ————					
2. Exiger le respect de ces normes d'accessibilité minimales lors de travaux sur la voie publique ou lors de l'occupation du domaine public en les intégrant dans les contrats, les devis techniques, les cahiers de charges administratives et les permis d'occupation du domaine public.	○ ———— X					®
3. Exiger la réfection des trottoirs en alternance, chaque fois que les travaux le permettent.	● ————					
4. Déterminer la meilleure pratique pour l'installation de trottoirs temporaires de bois ou d'asphalte destinés aux piétons, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite.		X ————				
5. Appliquer les normes de conception « sans obstacles » lors de la réfection de trottoirs, bordures et liens piétonniers (largeur libre, absence de marche, etc.).	● ————					
6. Signaler adéquatement les chemins et les parcours alternatifs des chemins piétonniers et des voies cyclables lors de travaux routiers.	● ————					
7. Effectuer l'entretien du domaine public en priorisant les interventions qui permettront de réduire les obstacles à la mobilité, notamment l'ajout de descentes de trottoir.	● ————					



OBJECTIF 4

Faciliter les déplacements de tous les citoyens

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER DU PROJET				
	2017	2018	2019	2020	2021	
1. Faciliter le stationnement sur rue pour les personnes à mobilité réduite.	●					
2. Aménager, chaque fois que c'est possible, des saillies de trottoir accessibles lors des projets de reconstruction de rues.	●					
3. Installer des feux sonores aux traverses de piétons pour les personnes ayant une déficience visuelle, et ce, selon les conseils d'un organisme spécialiste en orientation et mobilité.	●					
4. Installer des feux de circulation dotés de phases exclusives et/ou de décompte progressif pour les piétons.	●					
5. Allonger le temps de traverse dans certains secteurs jugés à risque, lorsque les conditions de circulation le permettent.	●					
6. Déneiger en priorité les lieux desservant les clientèles ayant des limitations fonctionnelles (Hôpital de Verdun, Centre d'hébergement et de soins de longue durée, unités de soins intermédiaires, etc.).	●					
7. Intégrer les principes d'accessibilité universelle dans le Plan local de déplacement de Verdun.	●					
8. Faire des représentations auprès de la Société de transport de Montréal afin que l'une des trois stations de métro de Verdun soit dotée d'un ascenseur qui la rende universellement accessible.	●					



VOLET : HABITATIONS ET COMMERCES

OBJECTIF 1

Utiliser les divers programmes d'acquisition, de rénovation et d'adaptation de domicile comme levier pour accroître l'offre en logements et commerces accessibles

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER DU PROJET				
	2017	2018	2019	2020	2021	
1. Faire des représentations auprès de la Ville de Montréal afin que les programmes d'aide financière à la rénovation des bâtiments résidentiels et commerciaux, tels que le programme PR@M-Commerce et le Programme de rénovation résidentielle majeure, soient bonifiés par l'ajout d'un volet « accessibilité universelle » accompagné d'incitatifs financiers.			X			
2. Développer un programme complémentaire de subventions en arrondissement destiné spécifiquement à améliorer l'accessibilité universelle des commerces.		X				
3. Faire des représentations auprès de la Ville de Montréal pour que 10 % des logements subventionnés dans le cadre du programme Accès Logis soient conçus et attribués à des ménages qui comprennent au moins une personne ayant des limitations fonctionnelles et/ou des problématiques en santé mentale.		X				
4. Mieux faire connaître le site Internet de OnRoule.org, lequel offre une liste de logements universellement accessibles et soutenir son déploiement à Verdun.		X				
5. Mieux faire connaître le Programme d'adaptation de domicile pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, avec le soutien du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) et du Service de l'habitation de la Ville de Montréal.		X				
6. Mieux faire connaître la disposition réglementaire au règlement de zonage n° 1700, autorisant l'installation d'abris d'hiver pour les plateformes élévatrices pour fauteuil roulant sous certaines conditions.						
7. Mieux faire connaître l'amendement au règlement n° 1516 concernant l'occupation du domaine public afin d'autoriser les rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite sous certaines conditions.						



OBJECTIF 2

Encadrer et favoriser la construction et la rénovation de logements ou de commerces privés selon des normes sans obstacles

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER DU PROJET			
	2017	2018	2019	2020	2021
1. Ajouter les principes d'accessibilité universelle aux critères d'évaluation qui s'appliquent :					
a. à tout projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);	●				
b. à toutes nouvelles constructions et rénovations dans des habitations, des commerces et des entreprises, assujetties à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);	●				
c. à tout autre projet d'immeuble, d'équipement ou d'aménagement d'un espace extérieur privé.		X			
2. Modifier le règlement d'urbanisme de l'arrondissement afin d'ajouter l'accessibilité universelle comme critère permettant d'évaluer la recevabilité d'une demande de dérogation mineure.	●				
3. Préciser les critères à suivre par les promoteurs et les constructeurs pour adapter un logement à une personne ayant des limitations fonctionnelles à l'aide d'un PIIA.	●				
4. Créer et déployer un programme de reconnaissance des commerces accessibles avec apposition d'une signature décernée par l'arrondissement.		X			
5. Sensibiliser les promoteurs et les entrepreneurs immobiliers à l'importance des constructions accessibles pour les clientèles ayant des limitations fonctionnelles.	●	X			
6. Promouvoir et rendre disponible aux propriétaires, entrepreneurs et promoteurs privés, le Guide d'utilisation des normes de conception sans obstacles de la Régie du bâtiment du Québec.		X			
7. Tenir compte des principes d'accessibilité lors de l'élaboration des réglementations municipales, lorsque c'est possible.	●				
8. Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour assurer le respect des objectifs d'accessibilité universelle des projets pour lesquels des permis ont été émis.	●				

AXE 2 : Programmes et services

VOLET : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

OBJECTIF 1

Offrir des activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles au plus grand nombre, en particulier aux personnes ayant des limitations fonctionnelles

ACTIONS	RÉSULTATS					ÉCHÉANCIER DU PROJET				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
1. Faire des représentations auprès de la Ville de Montréal afin de bonifier les montants financiers disponibles dans le Programme d'accompagnement en loisir et de mieux répondre à la demande des individus vivant avec une limitation fonctionnelle.	●	— X								
2. Développer un programme de soutien à la participation aux activités d'arrondissement et de ses partenaires, destiné aux personnes vivant une limitation fonctionnelle.		X								
3. Développer un volet destiné aux organisateurs d'événements dans le Guide pratique d'accessibilité rédigé par l'arrondissement et la Ville de Montréal, en collaboration avec les groupes spécialisés en accessibilité universelle.	●	— X								
4. Faciliter l'accessibilité aux événements extérieurs organisés et soutenus financièrement par la Ville et l'arrondissement, notamment en offrant des stationnements réservés, des chemins d'accès et des toilettes adaptées.	●	-----								
5. Bonifier l'offre de services et d'activités accessibles, dans le cadre d'une démarche cohérente, en partenariat avec des groupes spécialisés en accessibilité universelle :										
a. Procéder au diagnostic de l'offre actuelle de services et d'activités par l'arrondissement et par ses partenaires en culture, sports et loisirs;		X								
b. Organiser une séance de co-design avec les groupes spécialisés en accessibilité universelle pour développer une offre de services adaptée et inclusive;		X								
c. Adapter les activités culturelles, sportives et de loisirs de l'arrondissement qui peuvent l'être en accord avec les principes d'accessibilité universelle.			X							
d. Développer des partenariats avec les organismes afin de bonifier l'offre.			X							

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER DU PROJET				
	2017	2018	2019	2020	2021	
6. Accroître la provision de livres audio, adaptés et à gros caractères dans les bibliothèques de l'arrondissement.	●					
7. Faire l'acquisition de matériel et d'équipements de sports et loisirs accessibles universellement, en s'appuyant sur les recommandations de groupes spécialisés en accessibilité universelle.	○	X				



© Steve Montpetit - Les architectes FABG

AXE 3 : Sensibilisation, formation et communication

OBJECTIF 1

Communiquer de manière plus accessible et faire la promotion des enjeux reliés à l'accessibilité universelle

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER DU PROJET				
	2017	2018	2019	2020	2021	
1. Prévoir des mesures d'accueil au sein des structures de participation citoyenne pour les personnes ayant des besoins particuliers.		X				
2. Faire connaître les activités et les événements déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite :						
a. Informer les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs accompagnateurs sur la gratuité des spectacles pour l'accompagnateur;						
b. Promouvoir les organismes et les partenaires qui offrent des activités accessibles.						
3. Harmoniser et utiliser les légendes et les pictogrammes d'accessibilité dans les programmations de sports et loisirs.						
4. Créer et diffuser une carte des lieux et des bâtiments municipaux accessibles en identifiant leur degré d'accessibilité.						
5. Faciliter l'accessibilité du site Internet du Réseau des bibliothèques de Verdun, en collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Montréal.				X		
6. S'assurer que les informations écrites et visuelles produites par l'arrondissement respectent les normes d'accessibilité.						
7. Faire la promotion du nouveau Guide pratique d'accessibilité universelle élaboré par l'arrondissement.		X				

®

OBJECTIF 2

Embaucher des personnes à limitation fonctionnelle à l'arrondissement

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER DU PROJET			
	2017	2018	2019	2020	2021
1. Augmenter le nombre de personnes ayant des limitations fonctionnelles embauchées en vertu du programme d'accès à l'égalité en emploi.	●				
2. Prévoir à toutes les étapes du processus de sélection du personnel, l'accessibilité aux tests, aux bâtiments et au transport.		x			

OBJECTIF 3

Sensibiliser et former le personnel de l'arrondissement aux enjeux de l'accessibilité universelle

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER DU PROJET			
	2017	2018	2019	2020	2021
1. Poursuivre le développement de l'expertise des employés d'arrondissement pour qu'ils intègrent les principes d'accessibilité universelle dans la réalisation de projets, d'activités, d'événements et pour répondre rapidement aux citoyens qui communiquent avec le 311.	●				
2. Offrir au moins une fois par année, une formation ou une mise à jour en accessibilité universelle à tout le personnel de l'arrondissement, incluant les cols bleus, les cols blancs, les professionnels, les cadres et les élus.	○	x			
3. Dans les formations déjà offertes aux employés à l'accueil, aux employés en déneigement et aux travaux publics, inclure une section sur les clientèles particulières.	●				
4. Assigner un chargé de dossier en matière d'accessibilité universelle dans chacune des directions de l'arrondissement et faire connaître son rôle de répondant.	●				
5. Créer un lieu d'échange, d'information et d'expertise sur l'accessibilité universelle pour tous les employés en utilisant le serveur-partage et le réseau intranet de l'arrondissement.		x			
6. Mettre sur pied le Comité de suivi élargi en accessibilité universelle de l'arrondissement, qui veillera à l'atteinte des objectifs du plan d'action, à mesurer la progression dans l'atteinte de ses objectifs et à relever les défis à venir.	●				

LES COMITÉS ET LES PARTENAIRES

Le présent document a été préparé par l'arrondissement de Verdun en collaboration avec les membres des comités et les partenaires suivants :

COMITÉ EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DE VERDUN

- Monique Trudel, représentante citoyenne
- Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement
- Diane Vallée, directrice de projet
- Sarah Gagnon-Turcotte, responsable du soutien aux élus

COMITÉ DE TRAVAIL INTERNE

- Stéphane Bernaquez, directeur, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- Jean Cardin, directeur, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
- Marlène Gagnon, chef de division des sports, des loisirs et du développement social, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- Jean-Pierre Gauthier, gestionnaire immobilier, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
- Nicole Ollivier, directrice, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- Gaston Poirier, chef de division, Direction des travaux publics
- Diane Vallée, directrice de projet, Direction d'arrondissement
- Céline Vaillancourt, chargée de communication - responsable d'activités, Direction du bureau d'arrondissement et du greffe



